

Préfecture du Cantal
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'Environnement et de l'utilité
public
2 Cours Monthyon
15000 AURILLAC

N/Réf. LYC/DD/ACB/003

Dossier suivi par :
André Mauvois – 06 07 99 55 60
andre.mauvois@engie.com

LYON, le 5 mars 2018

A l'attention de Mme Liliane BOURBON

Objet : Demande d'Autorisation Environnementale
Construction d'une chaufferie biomasse

Madame,

Conformément à nos échanges ainsi que ceux avec Monsieur VINCHES (DREAL Cantal), vous trouverez ci-joint 4 exemplaires papier et 4 exemplaires au format numérique qui **annule et remplace la version précédente** (dépôt en novembre 2017) de la Demande d'Autorisation Environnementale déposée par la société Aurillac Chaleur Bois (ACB), se rapportant à la mise en œuvre d'une chaufferie fonctionnant avec de la biomasse et du gaz naturel sur la commune d'Aurillac, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

Ces nouveaux documents font suite à la demande de compléments transmis par courrier de la Préfecture en date du 8 janvier 2018. Ils apportent l'ensemble des réponses à ces remarques. Afin de faciliter leur prise en compte, nous joignons à cet envoi un tableau récapitulatif qui fait apparaître les différentes demandes de compléments avec la correspondance des réponses dans le nouveau dossier.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter. Merci également de nous transmettre dès réception, un récépissé.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma parfaite considération.

Yves COTTEN
Président



P.J. : 4 ex papier et 4 ex format informatique de la demande d'autorisation environnementale révisée selon les demandes de compléments émises dans le courrier du 8 janvier 2018 ainsi que le tableau de correspondance.